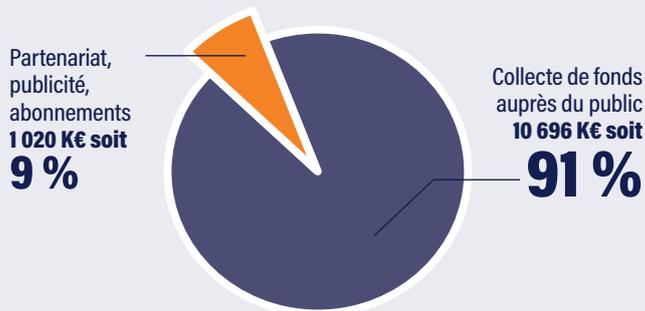


Vous donnez. Vous êtes informés. KTO vous rend compte en toute transparence.

RÉPARTITION DES PRODUITS 2022



→ Nos ressources

L'essentiel des ressources qui font vivre la chaîne KTO provient de la Fondation KTO. Celle-ci est abritée par la Fondation Notre-Dame, reconnue d'utilité publique, ce qui vous permet de bénéficier des déductions fiscales à 66 % de l'impôt sur le revenu et à 75 % de l'impôt sur la fortune immobilière, et de l'exonération des droits de succession sur les legs.

En 2022, pour la troisième année consécutive, la fondation KTO a vu ses ressources dépasser les 10 millions d'Euros collectés. Ce sont essentiellement les legs, donations et assurances-vie qui ont fortement progressé à 1.8 million d'euros, versus 1.2 million d'euros en 2021, soit une croissance de 42 % (voir détails au dos). Cette croissance peut être très variable car la réception et le montant des legs restent aléatoires d'une année à l'autre.

La collecte auprès des particuliers, quant à elle, a été plus difficile en 2022. Elle s'est élevée à 7.8 million € en baisse de 5.5 % par rapport à 2021. Plusieurs d'entre vous nous ont fait part de leur inquiétudes légitimes sur la reprise de l'inflation et son impact sur leur capacité à donner. Heureusement nous avons pu compter également sur les 15 861 donateurs en prélèvement automatique. Ces ressources régulières qui se sont élevées à 2.28 millions d'euros sont très importantes pour KTO qui dispose ainsi d'une prévision certaine de trésorerie lui permettant de mieux planifier ses actions. N'hésitez pas vous aussi à faire ce choix à l'aide du bulletin ci-joint. C'est également un bon moyen de faire un geste pour la planète avec moins de courriers papier qui vous sont envoyés ce qui diminue également nos charges.

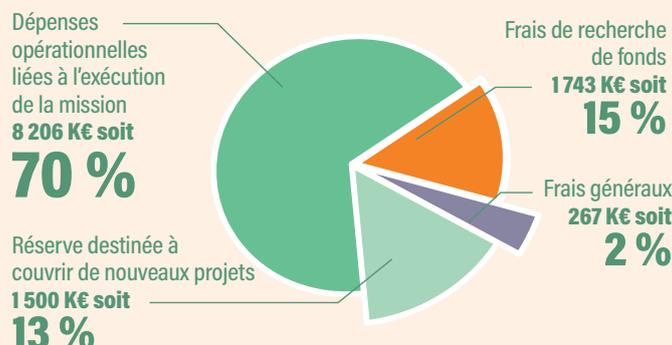
La Fondation KTO a pu enfin compter sur la générosité de Fondations familiales et des participants au dîner de gala annuel.

L'association KTO bénéficie par ailleurs de ressources propres issues principalement des abonnements au magazine des programmes KTOmag (625K€), mais aussi des partenariats (183K€), de la publicité (76K€) et des ventes de DVD (4K€).

Un grand merci à vous tous qui contribuez à faire vivre la chaîne ! Plus que jamais nous comptons sur votre soutien fidèle en ces temps d'incertitude.

NB : Ces données ne se substituent en aucun cas au Compte d'Emploi des Ressources (CER) de la Fondation KTO mais représentent le modèle financier de la chaîne KTO. Les comptes de l'association et de la fondation sont certifiés par le cabinet de commissariat aux comptes Mazars. Le CER est disponible sur ktotv.com.

RÉPARTITION DES CHARGES 2022



→ L'emploi des ressources

En 2022, les charges liées à l'exécution de la mission se sont élevées à 8.2 m€. Elles sont engagées par les différents services qui produisent des contenus.

La direction de la rédaction réalise toutes les émissions en lien avec l'actualité sur nos plateaux ou en opérations extérieures. Ainsi en 2022 nous avons retransmis la canonisation de Charles de Foucauld le 15 mai en direct de Rome et la béatification de Pauline Jaricot le 22 mai depuis Lyon. Nous avons également repris le suivi des voyages du pape François que ce soit au Canada, au Kazakhstan ou à Bahreïn, en vous proposant à chaque fois les différentes rencontres et célébrations. Mais nous avons également produit deux fois par semaine des synthèses fiables de l'actualité religieuse, réalisé de nombreux reportages et interviews chaque semaine et couvert les événements exceptionnels.

De son côté, la direction des programmes déploie des émissions de fond qui permettent d'approfondir sa foi comme « La Foi prise au mot », « Un coeur qui écoute », « L'ABC de la Foi »... Deux nouvelles émissions ont vu le jour l'an dernier pour découvrir les psaumes dans « chroniques bibliques » avec Marie-Noëlle Thabut et trois minutes trente d'humour et de foi sont proposées chaque vendredi par une jeune artiste dans « Bonne nouvelle ! ». Cette direction achète et coproduit chaque année des documentaires (100 documentaires inédits diffusés par an dont 35 coproduits).

Pour ces réalisations, ces directions peuvent s'appuyer sur de nombreux techniciens de la direction des technologies et de l'antenne qui oeuvrent aussi bien dans notre studio et régie interne que sur des plateaux et opérations extérieures ou pour assurer la retransmission de 3 messes par jour.

Nous avons enfin engagé des investissements importants pour retransmettre, à partir d'octobre 2022, un dimanche par mois, les **vêpres de l'abbaye bénédictine de Keur Moussa au Sénégal**. L'occasion de prier avec nos frères d'Afrique, accompagnés par les sonorités d'instruments traditionnels, alors que notre audience est croissante dans cette région du monde.

L'année 2022 a enfin été l'occasion de donner **un nouvel élan à l'identité visuelle** de KTO avec un nouveau logo et un nouvel habillage de nos émissions que vous avez pu découvrir à l'antenne.

C'est au total près de 64 salariés en équivalent temps plein qui font vivre la chaîne et qui transmettent leurs savoir-faire à une dizaine d'étudiants en alternance.

Une partie des fonds sert également à couvrir les frais d'appel à la générosité du public. Malgré l'inflation, ceux-ci restent stables à 1743 K€ comme en 2021. Cela représente 15 % des emplois en 2022.



DES LEGS et ASSURANCES-VIE... Essentiels pour KTO

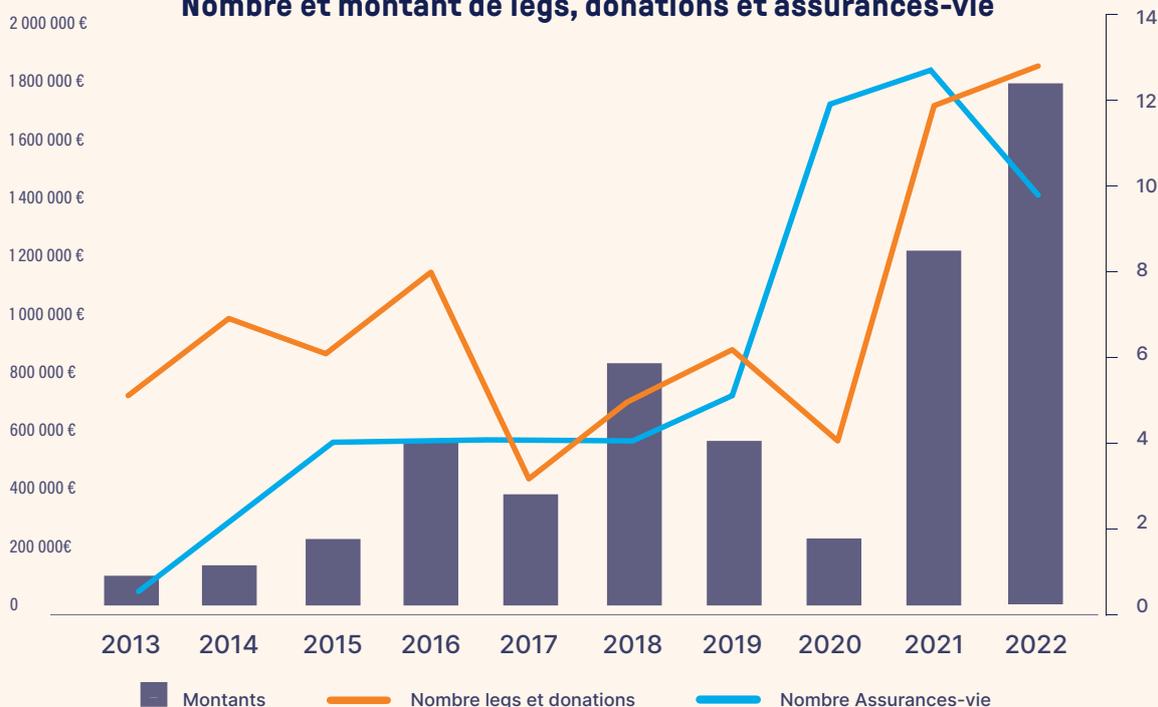
Depuis quelques années la part des libéralités augmente significativement dans les ressources de KTO :

elles sont passées de 570 K€ en 2019 à 1753 K€ en 2022. C'est une bonne nouvelle de voir ces ressources arriver alors que dans le contexte actuel le soutien par nos donateurs s'avère plus difficile. Beaucoup y voient ainsi un moyen de contribuer sur du long terme à la mission d'évangélisation de KTO. Celle-ci est importante notamment dans de nombreux pays francophones où les chrétiens sont minoritaires. C'est un soutien pour nourrir sa Foi, notamment lorsqu'il y a peu de moyens de formation ou de lieux d'échange.

Nous avons ainsi une audience croissante parmi les 300 millions de francophones qui peuvent nous recevoir, notamment en Afrique.

Depuis quelques années nous bénéficions de plus en plus d'assurances-vie. Pour que nous en soyons destinataire il suffit d'indiquer La fondation KTO dans la clause bénéficiaire ou de demander à faire ce changement auprès de son intermédiaire financier. C'est une démarche simple qui sera traitée hors succession sans aucun droit à payer. Nous en avons reçu 11 en 2022, ainsi que 12 legs et deux donations du vivant de la personne, dont une qui venait de Belgique.

Nombre et montant de legs, donations et assurances-vie



Pour en savoir plus contactez **Christophe DROULERS**, responsable du service don et legs au **01 73 02 22 31** ou par mail à **christophe.droulers@ktotv.com** ou scannez ce QR code pour recevoir notre brochure.

